



**COMMUNE DE LA BRUYERE  
ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocratie  
Locale et de la Décentralisation  
Art L1122-17 Le Conseil ne peut  
prendre la résolution si la majorité  
de ses membres en fonction n'est  
présente. Cependant, si  
l'assemblée a été convoquée deux  
fois sans s'être trouvée en nombre  
compétent, elle pourra, après une  
nouvelle et dernière convocation,  
délibérer quel que soit le nombre  
des membres présents, sur les  
objets mis pour la troisième fois à  
l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui aura  
lieu le **jeudi 24 septembre 2020**, à 19 H 30, à la **Maison  
des Citoyens**

Le Directeur général,

Y. GROIGNET



Le Bourgmestre,

W. DEPAS

Le 16/09/2020

EN SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du 2 juillet 2020 : Approbation
2. Procès-verbal de la séance du 27 août 2020 : Approbation
3. Budget de la Fabrique d'Eglise de Bovesse : Exercice 2021 : Approbation
4. Budget de la Fabrique d'Eglise de Warisoulx : Exercice 2021 : Approbation
5. Budget de la Fabrique d'Eglise de Saint-Denis : Exercice 2021 : Approbation
6. Budget de la Fabrique d'Eglise de Villers-Lez-Heest : Exercice 2021 : Réformation
7. Budget de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2021 : Prorogation du délai de tutelle
8. Règlement général de police sur les cimetières communaux : Approbation
9. Patrimoine communal : Mise à disposition d'une parcelle de terrain : Section de Rhisnes : Décision

10. Service des travaux : Achat d'un module sanitaire : Section de Villers-Lez-Heest :  
Décision :  
a) Cahier des charges  
b) Devis estimatif  
c) Mode de marché
11. Patrimoine communal : Fourniture et placement d'un ensemble de jeux d'extérieur :  
Section de Meux : Décision  
a) Cahier des charges  
b) Devis estimatif  
c) Mode de marché
12. Patrimoine communal : Fourniture et placement d'un ensemble de jeux d'extérieur :  
Section de Villers-Lez-Heest : Décision  
a) Cahier des charges  
b) Devis estimatif  
c) Mode de marché
13. Patrimoine communal : Remplacement des châssis d'une infrastructure sportive :  
Section de Saint-Denis : Décision  
a) Cahier des charges  
b) Devis estimatif  
c) Mode de marché
14. Patrimoine communal : Remplacement des châssis d'une crèche : Section de  
Warisoulx : Décision  
a) Cahier des charges  
b) Devis estimatif  
c) Mode de marché
15. Rentrée scolaire 2020-2021 : Information du Bourgmestre

A HUIS CLOS :

16. Enseignement : Mise en disponibilité par défaut de charge à raison de 4 périodes d'un maître de religion protestante définitif à temps partiel (4 périodes) aux écoles communales de La Bruyère

## COMMENTAIRES

1. /

2. /

3.

Recettes : 15.261,89 €	Dépenses : 15.261,89 €	Solde : 0 €
Participation communale : 12.575,10 € (16.775,80 € en 2020 et 4.616,98 € en 2019)		

4.

Recettes : 26.881,62 € €	Dépenses : 26.881,62 €	Solde : 0 €
Participation communale : 14.539,57 € (20.923,53 € en 2020 et 20.811,39 € en 2019)		

5.

Recettes : 35.739,80 €	Dépenses : 35.739,80 €	Solde : 0 €
Participation communale : 14.535,70 € (12.201,82 € en 2020 et 15.975 € en 2019)		

Ce budget comprend également un subside extraordinaire de la Commune à hauteur de 15.000 € destiné à participer au financement de travaux recommandés par le service incendie et/ou de réparations nécessaires telles celles à la porte d'entrée de l'église.

6.

Recettes : 21.221 €	Dépenses : 21.221 €	Solde : 0 €
Participation communale : 14.942,07 € (13.098,41 € en 2020 et 10.676,87 € en 2019)		

7. Le Conseil Communal s'est vu confier par le décret du 13 mars 2015, la qualité d'Autorité de tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Pour exercer cette mission, il dispose de 40 jours, prorogeable de moitié, qui commence à courir dès réception de toutes les pièces justificatives requises de la Fabrique d'Eglise concernée d'une part et de la décision de l'Organe représentatif agréé d'autre part.

La Fabrique d'Eglise de Rhisnes a remis à l'Administration communale son dossier accompagné des pièces justificatives le 26 août 2020.

En fonction du planning des séances du Conseil, il serait judicieux d'actionner la possibilité légale de prolonger le délai de tutelle de 20 jours afin d'éviter la forclusion en raison de la latitude laissée à l'Organe représentatif agréé d'émettre sa position dans ce dossier pour le 15 septembre 2020.

8. Le règlement communal actuellement en vigueur dans les cimetières de l'Entité nécessite, vu son ancienneté, une révision et modernisation de son contenu. L'origine de cette démarche réside dans divers facteurs parmi lesquels figurent la prochaine végétalisation de ces lieux de

mémoire, les relations avec les entreprises de pompes funèbres et les diverses modifications législatives récentes.

Il appartient au Conseil de se prononcer sur les termes de ce document.

9. La parcelle sise rue de l'Eau Bleue et cadastrée section B n° 175A appartient à la Commune.

Le propriétaire du terrain contigu (section B n° 175Y) souhaiterait pouvoir utiliser la portion du fonds communal situé dans le prolongement de son bien immobilier. Il s'engage à le gérer en bon père de famille et à y favoriser la biodiversité.

Les relations entre la Commune et le futur occupant de ces lieux nécessitent la rédaction d'une convention de manière à préciser les droits et obligations de chaque partie.

10. Les installations sanitaires de l'entrepôt de Villers-Lez-Heest sont totalement vétustes et obsolètes de sorte qu'il s'avère indispensable de procéder à leur rénovation complète et, dans l'attente de la concrétisation de ce chantier, de recourir au placement d'une infrastructure provisoire respectueuse de la législation relative au bien-être du personnel ouvrier.

Le devis estimatif s'élève à 25.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

- 11.-12. Les Autorités communales avaient prévu dans le cadre des investissements intégrés dans le Plan Communal de Développement Rural (PCDR) l'aménagement dans chacun des villages de l'Entité, hormis Saint-Denis vu l'absence d'un endroit adéquat, d'une aire de jeux collectifs d'extérieur.

A ce jour, pareille réalisation a vu le jour à Bovesse grâce à des subsides provinciaux mais pour les autres sites, les annonces de réforme de la Ministre Tellier quant au financement des projets PCDR, amène la Commune à envisager de réaliser, dans le court terme, les installations ludiques de Meux et de Villers-Lez-Heest.

Les programmes pour Rhisnes, Emynes et Warisoulx restent logés dans le PCDR.

A Meux, les publics cibles seront composés des enfants entre 2 et 6 ans ainsi que les seniors et PMR compte tenu de la proximité de la Maison de repos « La Méridienne » tandis qu'à Villers-Lez-Heest, seront visés tant les enfants (2 à 12 ans) et les adolescents (16 ans et plus) que les adultes (boulodrome).

Le devis estimatif global atteint 85.000 € TVAC.

Mode de marché : procédure négociée.

- 13.-14. Dans une optique de recherche d'une meilleure isolation thermique et de réalisation d'économies d'énergie, il est envisagé de procéder au remplacement des menuiseries extérieures tant de la salle du Judo Club de Saint-Denis que de la crèche de Warisoulx.

Le devis estimatif pour le premier site avoisine 75.000 € et pour le second 60.000 €.

Mode de marché : procédure négociée.